



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice	11
Présents	8
Votants	10

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE

Le 17 décembre, Le Conseil Municipal de la commune d'AURONS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. André BERTERO.

N° 2024/42 -

Date de la convocation municipale : 11 décembre 2024

OBJET :

Délégation de signature à un élu en vertu de l'article L.422-7 du Code de l'urbanisme.

Présents :

Mmes Mélanie GALVEZ- Natacha GRISONI – Sophie KERNEN – MM André BERTERO – Alain BROUSSE – Christian DENANS – Stephan LUCIBELLO – Jean de PALEVILLE –

Absents excusés :

Mme Régine FARLIN donne pouvoir à M. Alain BROUSSE
Mme Véronique LE FUR donne pouvoir à M. Stéphan LUCIBELLO
M. Alain GRANGIRARD donne pouvoir à M. Jean de PALEVILLE

Monsieur le Maire sort de la salle.

Il est exposé au Conseil municipal que M. Benoit BERTERO, fils de Monsieur le Maire de la commune d'AURONS, a déposé une demande de déclaration préalable pour la construction d'une piscine et la création d'un jardin sur un terrain cadastré AA93.

Lecture est fait de l'article L.422-7 du Code de l'Urbanisme qui dispose que : « Lorsque le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre des ses membres pour prendre la décision ».

Le Conseil Municipal est invité à désigner en son sein un élu pour signer la décision concernant la demande d'urbanisme déposée par le fils de Monsieur le Maire dans laquelle Monsieur le Maire est intéressé.

Le Maire étant sorti de la salle du Conseil, LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, décide à :

- 9 voix pour : Mmes Régine FARLIN (pouvoir à M. Alain BROUSSE) – Mélanie GALVEZ – Véronique LE FUR (pouvoir à M. Stéphan LUCIBELLO) – Natacha GRISONI - MM. Alain BROUSSE – Christian DENANS – Alain GRANGIRARD (pouvoir à M. Jean de PALEVILLE) - Stephan LUCIBELLO - Jean de PALEVILLE.
- 1 abstention : Mme Sophie KERNEN
- DE DESIGNER M. Stéphan LUCIBELLO pour prendre la décision relative à la demande d'autorisation d'urbanisme déposée par son fils Benoit BERTERO, pour laquelle le Maire est intéressé.
- D'AUTORISER M. Stéphan LUCIBELLO à signer ladite autorisation ainsi que tous les documents s'y rapportant.

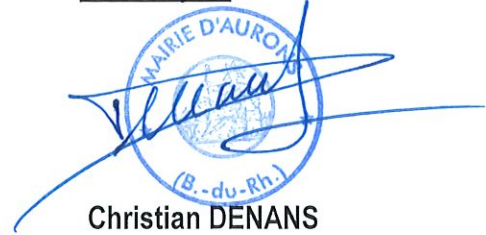
Fait et délibéré à AURONS, les jours, mois et an ci-dessus.

Le Secrétaire de séance

Alain BROUSSE



Le 1^{er} Adjoint



Christian DENANS

- *Le maire d'Aurons certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'état et de sa publication.*